

Affichage conforme au décret n° 2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

(Journal officiel de la République Française du 12 février 2009)

Acte	Honoraires	Tarif de remboursement par l'Assurance maladie	Tarif de remboursement par l'Assurance maladie	
	2009	2009 Le remboursement représente 70 % du tarif de base (régime général)	1989	
			converti en Euro	en Euro constant (42,8% d'érosion monétaire)
Consultation	21,00 €	14,70 €	10,29 €	14,69 €
Examen radiographique intrabuccal à images numérisées par capteur, par dent ou groupe de deux ou trois dents contiguës, au cours d'une même séance de diagnostic ou de traitement	7,98 € pour le premier cliché 0 € pour les suivants du même groupe de dents	5,59 €	-	-
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, sur les premières et deuxième molaires permanentes, avant 14 ans, par dent	21,69 €	15,18 €	-	-
Cavité simple, traitement global	16,87 €	11,81 €	9,67 €	13,81 €
Cavité composée, traitement global intéressant trois faces ou plus	40,97 €	28,68 €	24,18 €	34,53 €
Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (traitement global), groupe incisivo-canin	33,74 €	23,62 €	16,12 €	23,02 €
Couronne dentaire faisant intervenir une technique de coulée métallique, quand la dent ne peut être reconstituée de façon durable par une obturation	de € à € selon la technique et les matériaux employés	75,25 €	80,61 €	115,11 €
Conception, adaptation et pose d'une infrastructure corono-radicaire métallique coulée à ancrage radiculaire (inlay-core)	de € à € selon la technique et les matériaux employés	85,78 €	-	-
Appareillage au moyen d'un appareil sur plaque base en matière plastique d'un édentement, de quatorze dents	de € à € selon la technique et les matériaux employés	127,93 €	137,03 €	195,68 €
Supplément pour plaque base métallique	de € à € selon la technique et les matériaux employés	90,30 €	96,73 €	138,13 €
Réparation de fracture de la plaque base en matière plastique	de € à € selon la nature de la réparation	15,05 €	16,12 €	23,02 €

Si votre chirurgien-dentiste vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

(Art. R. 1111-23 du Code de la santé publique)

Affichage conforme au décret n° 2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

(Journal officiel de la République Française du 12 février 2009)



Acte	Honoraires	Tarif de remboursement par l'Assurance maladie Le remboursement représente 70 % du tarif de base (régime général)
Consultation	21,00 €	14,70 €
Examen radiographique intrabuccal à images numérisées par capteur, par dent ou groupe de deux ou trois dents contiguës, au cours d'une même séance de diagnostic ou de traitement	7,98 € pour le premier cliché 0 € pour les suivants du même groupe de dents	5,59 €
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, sur les premières et deuxièmes molaires permanentes, avant 14 ans, par dent	21,69 €	15,18 €
Cavité simple, traitement global	16,87 €	11,81 €
Cavité composée, traitement global intéressant trois faces ou plus	40,97 €	28,68 €
Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (traitement global), groupe incisivo-canin	33,74 €	23,62 €
Couronne dentaire faisant intervenir une technique de coulée métallique, quand la dent ne peut être reconstituée de façon durable par une obturation	de € à € selon la technique et les matériaux employés	75,25 €
Conception, adaptation et pose d'une infrastructure corono-radiculaire métallique coulée à ancrage radiculaire (inlay-core)	de € à € selon la technique et les matériaux employés	85,78 €
Appareillage au moyen d'un appareil sur plaque base en matière plastique d'un édentement, de quatorze dents	de € à € selon la technique et les matériaux employés	127,93 €
Supplément pour plaque base métallique	de € à € selon la technique et les matériaux employés	90,30 €
Réparation de fracture de la plaque base en matière plastique	de € à € selon la nature de la réparation	15,05 €

Si votre chirurgien-dentiste vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

(Art. R. 1111-23 du Code de la santé publique)

Affichage conforme au décret n° 2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

(Journal officiel de la République Française du 12 février 2009)



Acte	Honoraires	Tarif de remboursement par l'Assurance maladie Le remboursement représente 70 % du tarif de base (régime général)
Consultation		
Examen radiographique intrabuccal à images numérisées par capteur, par dent ou groupe de deux ou trois dents contiguës, au cours d'une même séance de diagnostic ou de traitement		
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, sur les premières et deuxièmes molaires permanentes, avant 14 ans, par dent		
Cavité simple, traitement global		
Cavité composée, traitement global intéressant trois faces ou plus		
Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (traitement global), groupe incisivo-canin		
Couronne dentaire faisant intervenir une technique de coulée métallique, quand la dent ne peut être reconstituée de façon durable par une obturation		
Conception, adaptation et pose d'une infrastructure corono-radicaire métallique coulée à ancrage radiculaire (inlay-core)		
Appareillage au moyen d'un appareil sur plaque base en matière plastique d'un édentement, de quatorze dents		
Supplément pour plaque base métallique		
Réparation de fracture de la plaque base en matière plastique		

Si votre chirurgien-dentiste vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

(Art. R. 1111-23 du Code de la santé publique)

